

DECRET N°73-121 du 30 Mars 1973

modifiant le décret N°72-279 du 26 octobre
1972, portant formation du Gouvernement. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Ministre de l'Economie et des Finances : Capitaine Janvier ASSOGBA,
- Ministre de la Fonction Publique et du
Travail : Capitaine Augustin HONVO.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où be-
soin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KÉRÉKOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - EMAT-EMGN-EMSC-DI 16
Intéressés 2 - SGG 4 - DB-CF-DC-Solde-IGF-IAA-DCCT-CNI-Gde CH. 9
Trésor 4 - DI 8 - DSN 4 - DAI 4 - DEP-DGAJL-Dtton St. 6 - JORD 1